CATALOGUE DES ACTES

DES

COMTES DE PONTHIEU

(XIe SIÈCLE-1279)

PAR

Clovis BRUNEL

Licencié ès lettres. Élève de l'École des Hautes Études.

PREFACE

Situation du comté de Ponthieu. Tableau généalogique de ses comtes. Résumé de leur histoire : ce sont les descendants des avoués de l'abbaye de Saint-Riquier; ils n'ont pas existé avant le xie siècle, ils s'éteignent en 1279 par réunion du Ponthieu à la couronne d'Angleterre.

Plan du catalogue des actes, son but : fournir tous les renseignements nécessaires à la critique diplomatique. Table des ouvrages cités.

INTRODUCTION

DIPLOMATIQUE DES COMTES DE PONTHIEU

1. MODE DE TRANSMISSION DES ACTES

Peu d'originaux, copies très nombreuses. Étude des principaux fonds d'archives par ordre alphabétique : Abbeville, commune, hôpital, Amiens (bureau des finances) (critique du cartulaire de Ponthieu: c'est l'assemblage de fragments de quatre cartulaires différents), chapitre, hôpital, Aumale, Bertaucourt, Cercamp, Corbie, Dommartin, Doullens, Maintenay, Quend, Saint-Acheul, (étude du cartulaire), Saint-Josse-sur-Mer, Saint-Riquier (hôpital, abbaye), Saint-Sauve, Saint-Vulfran, Valloires.

2. DESCRIPTION ET ANALYSE DES ACTES

Les dimensions des chartes sont plus grandes au xue qu'au xure siècle. Replis simples et doubles. Exemple de sceau plaqué à gauche. Attaches de cuir, parchemin, lin ou soie. De la forme des nœuds. Indifférence de la couleur de la soie et de la cire.

Les sceaux. La matrice du sceau de Gui I^{er} († 1100), entourée de cercles portant des légendes appropriées, a servi jusqu'en 1220. Description des sceaux.

La langue des actes. Aucun emploi du cursus. Le plus ancien exemple d'acte en langue vulgaire est de 1245. De l'emploi de cette langue conjointement avec le latin; influence de l'idiome des documents servant à la rédaction de l'acte.

Étude des différentes parties de la teneur. Invocation. Rare au XIII° siècle. Deux types principaux: In nomine sancte et individue Trinitatis, In nomine patris et filii et spiritus sancti. Amen.

Suscription. Le pronom ego n'apparaît généralement que dans les chartes; il fait défaut dans les lettres. La formule d'humilité devient au xme siècle une formule de majesté. Le titre de comte de Montreuil a été pris en 1204, celui de comte d'Aumale en 1262.

Adresse et salut. L'adresse et le salut sont la caractéristique des lettres et des mandements. L'adresse est plus vague au xm^e siècle qu'au xm^e. Préambule. Trois types : nécessité d'imiter les ancêtres, nécessité de faire des dons aux églises, nécessité de l'écriture. Portée juridique de ce dernier type.

Notification.

Exposé et dispositif.

Clauses finales. L'anathème. Il est le résultat d'une cérémonie religieuse.

Annonce des signes de validation. La formule In cujus rei testimonium n'apparaît que dans les premières années du XIII^e siècle.

La date. Changement du millésime à Pâques.

Signes de validation. Souscriptions. Les témoins sont classés par ordre de préséance; ils ont été appelés pour témoigner ou ils étaient présents par hasard. Témoins de l'acte juridique et témoins de la recognition. Testes et presentes. Les testes ont un rôle actif. Les presentes assistent simplement.

Seing manuel du comte. Quelques exemples au xie siècle. Les sceaux.

3. GENÈSE DES ACTES

Aperçu des travaux sur cette question peu étudiée en France. Classification juridique des actes : la notice, l'acte probatoire, l'acte dispositif.

Genèse de l'acte probatoire. Acte juridique et expédition. L'acte juridique : il est constitué par une cérémonie symbolique. Actes juridiques multiples. La traditio super altare est un contrat avec le saint patron de l'abbaye.

Expédition. Expéditions tardives, absence primitive de la preuve écrite. Rédaction de la minute. Sa recognition par l'auteur. La recognition est constituée par la lecture à haute voix devant témoins. Modifications apportées à l'acte lors de la recognition. Recognition

possible de la grosse. Mise en grosse. Du sens de la formule Datum per manum; elle est mise par le scribe de la grosse pour dégager sa responsabilité; elle indique par qui la minute a été remise, ce n'est pas une formule de dessaisissement. Scellement. Les émoluments du sceau étaient affieffés.

Table des dateurs.

4. ACTES FAUX

Faux acte pour Saint-Josse-sur-Mer (1100), faux contrat de Guillaume I^{er} (1116), deux chartes de croisade de la collection Courtois (1191).

CATALOGUE DES ACTES

Nos 1 à 449.

APPENDICE

LES FAUX DE L'ABBAYE DE SAINT-VALERY

Sources de l'histoire de cette abbaye. La vie du saint patron est un apocryphe du xie siècle.

L'abbaye de Saint-Valery a eu la réputation d'être un atelier de faussaires. Ses procès en faux.

1. FAUX LAÏCS

Faux acte de Dagobert inédit (636) forgé à la fin du x^e siècle.

Faux acte de Charlemagne (809) forgé au xiiie siècle; c'est un amalgame de l'acte de Dagobert avec un acte authentique de Charles le Simple (922).

Indication d'acte suspect de Charles le Chauve.

Faux acte de Philippe le Hardi (1284); c'est un amalgame de l'acte de Dagobert avec une bulle d'Alexandre III (1165).

Faux acte du comte Ansbert forgé au xive siècle; utilise une charte authentique de Bouchart (998).

Faux acte de Jean, comte de Ponthieu (1196) forgé à la fin du xv^e siècle; utilise une donation authentique de Guillaume, comte de Ponthieu (1216).

2. LE PRIVILÈGE D'EXEMPTION

Contradiction entre la vie de saint Geoffroi et les bulles de l'abbaye. Récit du débat entre Geoffroi, évêque d'Amiens, et les moines de Saint-Valery; ceux-ci, pour soutenir leur exemption, auraient fabriqué de faux titres découverts par l'évêque à un concile de Reims et auraient été soumis à leur ordinaire par Pascal II. Série des bulles de l'abbaye conférant l'exemption; la plus ancienne est de 981.

Histoire des contestations entre les moines de Saint-Valery et l'évêque d'Amiens au xvii^e siècle; les travaux auxquels elles ont donné lieu.

Discussion des arguments présentés par les partisans de la véracité du récit de la vie de saint Geoffroi et ceux de l'authenticité des bulles : la Vita Godefridi est un texte excellent, la bulle d'exemption primitive est suspecte, les suivantes sont bonnes. Impossibilité de conclure en l'absence des originaux.

이 그 사람이 많아 나는 아이를 잃었다.